

COMPTE – RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2014

Pour la dernière séance du mandat, le Maire adresse ses remerciements aux membres du conseil, à leurs conjoints et rend hommage aux élus qui, pour des raisons diverses, ne repartiront pas : Yvette Le Drogoff, Pierre-Jean Dufour, Jean-Claude Debail, Joanne Zito, Stéphanie Cararo, Michel Casset.

TAXE FONCIERE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil vote le paiement du 52, rue de la place acquis par la commune fin janvier 2013.

ACHAT D'UNE PARCELLE

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un jardin, cadastré AD 409 et situé dans le quartier de la place pour un montant de 2140 €, estimation des domaines.

APPROBATION MODIFICATION DU PLU

Après présentation de Mme VERPLAETSE, et compte-tenu de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le conseil approuve le Plan Local d'Urbanisme modifié sur quelques articles.

CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil prend acte du changement de comptable et vote le maintien de son indemnité à 100 % du barème pour les prestations facultatives et la période courant jusqu'aux élections municipales.

SUBVENTIONS

Le conseil vote une subvention exceptionnelle de 300 euros pour permettre l'équipe U15 de foot-ball afin de participer à un tournoi à Annecy du 18 au 21 avril 2014.

Une subvention de 550 euros est également accordée au Collège Charles de Gaulle pour permettre à 11 élèves marpentois de partir en voyage au ski à Châtel du 30 mars au 5 avril 2014 et une subvention de 35 euros au Collège Lavoisier de Ferrière-la-Grande pour permettre à un élève marpentois de participer à une semaine nature à la base d'Amaury.

JOURNEE DE SOLIDARITE

En vertu de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité, le conseil avait institué le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité.

Ce jour étant redevenu férié, le conseil décide que la journée de solidarité sera prise sur l'une des trois journées de congés exceptionnels accordées annuellement par le maire.

MAISONS ILLUMINEES

Le conseil vote les bons d'achat pour les participants au concours des maisons illuminées, pour un montant total de 700 euros.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à plusieurs entrevues entre des élus du conseil (Mme JULE, Mme NICOL et le maire) et plusieurs parents d'élèves, la réflexion est engagée sur les différentes possibilités de mise en place des nouveaux temps scolaires.

Le conseil donne son avis pour lancer, après accord du directeur du groupe scolaire, une consultation des parents sur les options possibles afin de recueillir leurs préférences.